



Le travail ennoblit l'homme.

LE DÉFENSEUR

Travail, Solidarité, Justice.

DROITS DE L'HOMME

Journal du Peuple et de la Démocratie radicale, quotidien, politique et social.

VENTE et ADMIN^{str}, 65, rue de la Bourse.

ABONNEM^{ts} : LYON..... Un mois, 2 f. 50 c. ; — trois m., 5 f. 50 ; — six m., 10 fr.
 DÉPART^{em}..... Un mois, 2 f. 25 c. ; — trois m., 6 f. 50 ; — six m., 13 fr.

ANNONCES ANGLAISES, 50 cent. la ligne.

UNE

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

s'il vous plaît ?

Pendant quelques jours, on trouvera le NUMÉRO EXTRAORDINAIRE au bureau central et dans tous nos dépôts. — Prix : 50 centimes.

Les Conspirateurs

Les entrepreneurs de guerre civile, les royalistes sont à l'œuvre : ils agitent le midi, et organisent la Saint-arthélemy républicaine.

Un de nos amis nous communique une lettre qu'il vient de recevoir d'une ville du Gard, par laquelle on lui fait la commande d'un drapeau blanc fleurdelysé.

Nous savons que d'autres fabricants de Lyon ont reçu plusieurs demandes du même article.

Si le comte de Chambord a emporté son drapeau à l'étranger, ses partisans ont conservé le modèle, car les dimensions sont parfaitement indiquées dans la lettre que nous avons sous les yeux.

Républicains ! veillons au salut de notre sainte République.

Les légitimards n'attendent que notre désarmement pour lever l'étendard de la révolte.

Ces honnêtes gens se mettent au-dessus des lois, sûrs qu'ils sont de l'impunité.

Ils veulent rougir notre sol déjà trop arrosé du sang français.

Leurs projets sont éventés, nous sommes renseignés sur leurs menées, nos sentinelles sont à leur poste.

Nous espérons que la loi de dissolution et de désarmement de la garde citoyenne, sera rejetée lors de la discussion.

Nous comptons qu'il se trouvera, dans l'Assemblée, assez d'honnêtes gens qui refuseront de jeter le pays dans la guerre civile, la plus impitoyable qui se soit vue depuis des siècles.

Que nos représentants y songent, la conspiration agit à ciel ouvert, les conjurés sont à leur poste, et si ce n'était la crainte du fusil du garde national, la guerre civile serait commencée.

Députés du 2 juillet ! que votre patriotisme détourne de notre pays cet effroyable fléau.

J. FLORENTIN.

LE VENTRU

aux élections de 1819

Air : Faut d'la vertu, pas trop n'en faut.

Autour du pot c'est trop tourner, Messieurs ! l'on m'attend pour diner. (bis)

Électeurs, j'ai, sans nul mystère, fait de bons diners l'an passé. On met la table au ministère ; Renommez-moi, je suis pressé.

Autour du pot c'est trop tourner Messieurs ! l'on m'attend pour diner

Préfets, que tout nous réussisse, Et du moins vous conserverez Si l'on vous traduit en justice, Le droit de choisir les jurés.

Autour du pot c'est trop tourner, Messieurs ! l'on m'attend pour diner.

Maires, soignez bien mes affaires : Vous courez aussi des dangers. Si les villes nommaient leurs maires, Moins de loups deviendraient bergers.

Autour du pot c'est trop tourner, Messieurs ! l'on m'attend pour diner.

Dévots, j'ai la foi la plus forte, A Dieu je dis chaque matin : Faites qu'à cent écus l'on porte La patente d'ignorantin.

Autour du pot c'est trop tourner, Messieurs ! l'on m'attend pour diner

Ultras, c'est moi qu'il faut qu'on nomme : Faisons la paix, preux chevaliers ; N'oubliez pas que je suis homme A manger à deux râteliers.

Autour du pot c'est trop tourner Messieurs ! l'on m'attend pour diner.

Libéraux, dans vos doléances, Pourquoi donc vous en prendre à moi. Quand le creuset des ordonnances Peut faire évaporer la loi ?

Autour du pot c'est trop tourner, Messieurs ! l'on m'attend pour diner.

Les emplois étant ma ressource, Aux impôts dois-je m'opposer ? Par honneur je remplis la bourse Où par devoir j'aime à puiser.

Autour du pot c'est trop tourner, Messieurs ! l'on m'attend pour diner.

On craindrait l'équité farouche D'un tas d'orateurs éclatants ; Moi, dès que j'ouvrirai la bouche, Les ministres seront contents.

Autour du pot, c'est trop tourner, Messieurs ! l'on m'attend pour diner. (bis)

Dépêches télégraphiques

24 AOUT

3 heures du soir

Paris, 24 août, 11 h

Une lettre de Versailles, dans la matinée, constate que les divergences persistent entre M. Thiers et la majorité sur la question du désar-

FEUILLETON

LES

MYSTÈRES DU PEUPLE

HISTOIRE D'UNE FAMILLE DE PROLÉTAIRES A TRAVERS LES AGES

par E. SUE.

LA FAUCILLE D'OR

ou

HÉNA

LA VIERGE DE L'ILE DE SÉN

(An 57 avant Jésus-Christ.)

CHAPITRE

(Suite.)

— Chez nous, à chaque nouvelle lune, les jeunes gens de chaque tribu viennent chez le chef essayer cette ceinture, afin de prouver que leur taille n'est pas épuisée par l'intempérance, et qu'ils se se sont conservés agiles et lestes. Ceux qui ne peuvent agraffer la ceinture sont hués, montrés au doigt et payent l'amende.

De la sorte, chacun prend garde à son ventre, de peur d'avoir l'air d'une outre sur deux quilles.

— Cette coutume est bonne. Je regrette qu'elle soit tombée en oubli dans ma province. Mais à quoi sert, dis-moi, ce grand vieux coffre ? Le bois en est précieux et il paraît très-ancien !

— Très-ancien ? C'est le coffre de triomphe de ma famille, dit Joel en ouvrant le coffre, où l'étranger vit plusieurs crânes blanchis.

L'un d'eux, scié par moitié, était monté sur un pied d'airain en forme de coupe.

— Sans doute, ce sont les têtes d'ennemis tués par vos pères, ami Joel ? Chez nous, ces sortes de charniers de famille sont depuis longtemps abandonnés.

— Chez nous aussi. Je conserve ces têtes par respect pour mes aïeux ; car, depuis plus de deux cents ans, on ne mutile plus ainsi les prisonniers de guerre.

Cette coutume remontait au temps des rois que Ritha-Gaur a rasés comme tu le dis, pour se faire une blouse avec leur barbe.

J'ai entendu dire à mon aïeul Kirio que, même du vivant de son père Tirias, les hommes qui avaient été à la guerre revenaient dans leur tribu avec les têtes de leurs ennemis plantées au bout de leurs lances ou accrochées par leur chevelure au poitrail de leurs chevaux ; on les clouait ensuite aux portes des maisons en manière de trophées, comme vous voyez clouées ici aux murailles ces têtes d'animaux des bois.

— Chez nous, dans les anciens temps, ami Joel, on gardait aussi ces trophées, mais conservés dans l'huile de cèdre,

lorsqu'il s'agissait des têtes des chefs ennemis.

— Par Hésus ! de l'huile de cèdre... quelle magnificence ! dit Joel en riant : c'est la coutume des matrones. A beau poisson, bonne sauce !

— Ces reliques étaient, chez nous comme chez vous, le livre où le jeune Gaulois apprenait les exploits de ses aïeux ; souvent les familles du vaincu offraient de racheter ces dépouilles ; mais se dessaisir à prix d'argent d'une tête ainsi conquise par soi-même ou par ses pères, était un crime d'avarice et d'impiété sans exemple...

Je dis comme vous, ces coutumes barbares sont passées, comme aussi le temps où nos ancêtres se teignaient le corps et le visage de couleur bleue et écarlate, et se lavaient les cheveux et la barbe avec de l'eau de chaux, afin de les rendre d'un rouge de cuivre (1).

— Sans injurier leur mémoire, ami hôte, nos aïeux devaient être ainsi peu

(1) Ces usages étaient communs aux anciens Gaulois et aux Germains.

mement immédiat de la garde nationale. On s'attend aujourd'hui à une séance orageuse.

Rome, 28 août.

Le pape est en très bonne santé. Il a célébré la messe. Ensuite ont eu lieu les réceptions et les offrandes.

Un *Te Deum* a été chanté dans la soirée. Ordre parfait.

Berlin, 23 août.

Suivant les journaux, l'empereur Guillaume restera environ 15 jours à Gastein, puis il ira à Munich.

Dublin, 24 août.

L'association pour l'amnistie a résolu de tenir un meeting le 3 septembre à Phoenix-Park, et de pétitionner auprès de la reine pour demander la mise en liberté des prisonniers politiques.

Saint-Nazaire, 23 août.

Le paquebot *Tigre* est arrivé à Suez le 23, à 5 heures du matin, avec les malles de l'Indo Chine; 116 passagers, 2,465 balles dont 781 pour Londres, 746 caisses thé, 1,001 caisses poivre, 101 caisses indigo et 4,648 colis divers.

Versailles, 21 août.

CONSEIL DE GUERRE. — Collet, directeur de la prison de la Santé sous la Commune, témoigne avoir reçu, le 21 mai, l'ordre, signé Ferré, de faire fusiller les otages détenus dans la prison; l'ordre ne fut pas exécuté.

Le commissaire du gouvernement prononce son réquisitoire.

Une enquête minutieuse, faite par des officiers de pompiers, établit que les incendies furent causés et alimentés par le pétrole employé par les fédérés souvent déguisés en pompiers.

Paris, 23 août.

Une lettre de Versailles assure que les négociations dans la commission Rivet ont toujours une tournure conciliante; on espère qu'une entente complète se fera aujourd'hui et que on élira le rapporteur.

On assure que les Prussiens évacueront au commencement de septembre les départements voisins de Paris.

La discussion de la loi sur la suppression et le désarmement de la garde nationale viendra probablement la semaine prochaine. Aucun symptôme

de résistance n'est signalé dans les grandes villes dont le désarmement est attendu.

Paris, 23 août.

A la fin de la séance d'aujourd'hui, l'Assemblée a décidé qu'elle discutera la loi de suppression de la garde nationale immédiatement après la loi postale.

Au conseil de guerre, M. Cavaeu a terminé son réquisitoire.

M. Ferré veut présenter sa défense qu'il a fait imprimer; il est arrêté trois fois par le président.

M^r Bigot présente la défense d'Assi.

On assure que M. Rivet a été nommé rapporteur de la commission.

Campagnards à la rescousse!

Campagnards, à la rescousse! le salut de la République, c'est-à-dire le salut de la France est entre vos mains. Nous le savons, les travailleurs de la terre ne veulent pas de la monarchie dite légitime; ils se rappellent que sous les ancêtres des coryphées actuels de la légitimité, ils n'étaient que des serfs attachés à la glèbe, taillables et corvéables à merci, au gré du caprice du propriétaire du fief de cette terre autrefois nôtre, et qu'ils nous ont volée à main armée, ces prussiens d'autrefois. Et ce sont ces gens là qui nous font peur des partageux, eux qui nous déniaient le droit à la possession de la terre arrosée de nos sueurs, et qui, s'ils disaient le fond de leur pensée, nous le déniaient encore aujourd'hui.

La Révolution de 1792 n'a été autre chose que la revendication du droit contre la force; du Gaulois spolié, opprimé, contre le Franc pillard et assassin.

Ah! messeigneurs, vous clabandez contre notre grande Révolution, mais votre droit à la propriété ne date que de là; le peuple, dans sa clémence magnanime, a laissé leurs biens à ceux qui n'avaient pas trahi la France, qui n'avaient pas eu l'infamie de porter les armes contre elle; il a affirmé vos droits, et alors seulement vos propriétés ont dû être sacrées pour nous, — 1830, 1848 ont confirmé le grand acte de 1792, et ce sont les héros de ces révolutions, vos bienfaiteurs, entendez-vous, que vous traitez de partageux. Ah! vous devez bien rire de

la sottise de ceux qui vous croient; c'est vous qui êtes les partageux et les plus redoutables, vous qui voulez vous faire la part du lion. Qui veut la fin veut les moyens, comme dit le proverbe.

Que chaque commune s'organise donc en une fraternelle union républicaine; que dans chaque commune un homme actif, animé d'un pur dévouement à l'intérêt général, réunisse ses amis et leur dise:

« Nos adversaires s'entendent admirablement, bonapartistes, orléanistes, légitimistes, quoique se détestant et se méprisant mutuellement, s'unissent contre nous; unissons-nous aussi. Voyons-nous, causons, instruisons-nous réciproquement. Dans les élections n'ayons qu'une seule liste; il ne s'agit pas de savoir si la République sera rouge ou bleue, mais de savoir s'il vivra. ce pauvre petit avorton que nous avons mis en nourrice... chez M. Thiers. Aussi, pour le moment, que nos candidats soient républicains sincères et c'est assez; d'un autre côté, il ne faudrait pas, sous prétexte d'entente électorale, voter comme des machines, ce serait la candidature officielle avec son habit à l'envers; non pas, nous nous réunirons au chef-lieu de canton, là nous choisirons nos candidats et nous enverrons au chef-lieu du département deux des nôtres porter l'expression de nos volontés au comité central formé de tous les délégués des groupes républicains. Si nous préférons l'emportement dans ce suprême scrutin préparatoire, tant mieux! sinon, nous adoptons les élus et nous ferons pour eux notre petite propagande comme nous l'aurions faite pour nos préférés.

Ce qui me reste à vous dire est plus délicat; mais comme il faut bien vous le dire une fois, voilà la chose. Nos adversaires ont beaucoup d'écus; aux élections, ils couvrent nos murs de leurs proclamations menteuses, car alors ils se disent tous républicains (comme au 8 février), ils nous inondent de leurs bulletins, de leurs petites brochures, de leurs journaux, suant la calomnie et la délation; eh bien, nous aussi, il faut que nous puissions répandre placards, bulletins, brochures, mais non pas pour tromper le peuple, le faire voter sur des équivoques comme on l'a fait jusqu'ici, mais pour l'instruire, l'éclairer, lui montrer les pièges que lui tendent ses ennemis. Si nous n'avons pas de gros écus, nous réunirons nos gros sous, nous en mettrons chacun quelques-uns par mois, entre les

mains d'un des nôtres qui en sera responsable et nous en rendra compte fidèle. Amis! ça va-t-il??

Et cent voix pour une répondront oui, et cent mains se presseront fraternellement dans une cordiale étreinte, j'en suis sûr, j'en ai l'expérience personnelle.

Cette organisation des sections de l'alliance républicaine, dans les campagnes, est urgente; si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'Assemblée osait porter sur le suffrage universel une main sacrilège, si elle commettait une nouvelle loi du 31 mai, les campagnes en seraient infiniment moins lésées que les villes, en elles seraient le dernier refuge, le suprême espoir de la liberté. A l'œuvre donc, campagnards! à la rescousse!!

La République c'est l'ordre, car avec elle plus de ces compétitions de prétendants qu'une craignent pas de bouleverser leur pays dans un ignoble but d'intérêt personnel; avec elle plus de révolution, l'élasticité de ses institutions lui permettant de refléter toujours l'opinion publique; la révolution devient impossible, le billet de vote remplace le fusil.

La République c'est la paix, car elle tend à tous les peuples une main fraternelle; avec elle plus de guerres de conquêtes, de rivalités de famille, plus de guerres de successions comme en font les despotes, qui trouvent en elles le moyen d'éblouir les peuples par le prestige d'une vaine gloire et de les affaiblir pour les opprimer plus à leur aise en répandant le sang de leurs sujets à torrent; c'est une manière de les saigner comme un véterinaire saigne un cheval trop fongueux. Et elles nous coûtent gros d'argent ces saignées-là! Aussi la République est-elle l'économie. Avec elle nous n'entreprendrons plus le faste ridicule de leurs cours encore plus ridicules, nous n'aurons plus de grands dignitaires richement payés pour ne rien faire et cumulant traitements sur traitements, point de détaxation, de liste civile, et grâce à ces économies-là, nous renverrons les Prussiens. Allons, campagnards, à la rescousse, et vive la République!

Docteur GUYOT.

DANS LYON

Nos DE COLLECTIONS

En raison du travail qu'exige la recherche des numéros anciens du Défenseur...

plaisants à considérer, et devaient ressembler à ces effrayants dragons rouges et bleus qui ornent la proue des vaisseaux de ces terribles pirates du Nord dont mon fils Albinik, le marin, et sa gentille femme Meroë nous ont conté de si curieuses histoires.

Mais voici nos hommes de retour des bergeries; nous n'attendrons pas longtemps maintenant le souper, car Margarid fait déboucher les moutons; tu en mangeras, ami, et tu verras quel bon goût donnent à leur chair les prairies salées qu'ils paissent le long de la mer.

Tous les hommes de la famille de Joel qui entraient dans la salle portaient, comme lui, la *saie* de grosse étoffe sans manches, laissant passer celles de la tunique ou chemise de toile blanche; leurs *brates* (pantalons) tombaient jusqu'au-dessus de la cheville, et ils étaient chaussés de *solés* (sabots ou galoches). Quelques-uns de ces laborieux, arrivant des champs, avaient sur l'épaule une cascade de peau de brebis qu'ils retirèrent.

Tous avaient des bonnets de laine, les cheveux longs et coupés en rond, la barbe touffue.

Les deux derniers qui entrèrent se tenaient par le bras: ils étaient beaux et robustes.

— Ami Joel, dit l'étranger, quels sont ces deux jeunes gens? Les statues du dieu *Mars* des païens ne sont pas plus accomplies, n'ont pas un aspect plus valeureux...

— Ce sont deux de mes parents, deux cousins, *Julyan* et *Armel*: ils se chérissent comme deux frères... Dernièrement un taureau furieux s'est précipité sur *Armel*: *Julyan*, au péril de sa vie, a sauvé *Armel*... Grâce à Hésus, nous ne sommes pas en temps de guerre; mais s'il fallait prendre les armes, *Julyan* et *Armel* se sont juré d'être *saldunes* (1)... Ah! voici le souper prêt... Viens; à toi la place d'honneur...

Joel et l'inconnu s'approchèrent de la

(1) Chez les Gaulois, ceux qui s'appelaient *saldunes* se juraient de toujours partager le même sort, soit qu'ils s'attachassent à un chef, soit qu'ils combattissent ensemble. Heureux et riches, ils partageaient; malheureux et pauvres, ils partageaient leurs revers; l'un d'eux périait de mort violente, l'autre se tuait.

table; elle était ronde, peu élevée du sol recouvert de paille fraîche; tout autour de la table il y avait des sièges rembourrés de foin odorant.

Les deux moutons rôtis, dépecés par quartiers, étaient servis dans de grands plats de bois de hêtre, blancs comme de l'ivoire; il y avait aussi de grosses pièces de porc salé et un jambon de sanglier fumé; le poisson restait dans le grand bassin de cuivre où il avait cuit.

A la place où s'asseyait Joel, chef de la famille, on voyait une immense coupe de cuivre étamé, que deux hommes très-altérés n'auraient pu tarir.

Ce fut devant cette coupe, marquant la place d'honneur, que l'étranger s'assit, ayant à sa droite Joel, à sa gauche *Mamm' Margarid*.

Les vieillards, les femmes, les jeunes filles, les enfants se placèrent ensuite autour de la table; les hommes faits et les jeunes gens se tinrent derrière sur un second rang, d'où ils se levaient parfois pour remplir tour à tour l'office de serviteurs, allant de temps à autre, lorsqu'elle s'était vidée, en passant de main en main, à commencer par l'étranger,

remplir la grande coupe à un tonneau d'hydromel placé dans un des coins de la salle; chacun, muni d'un morceau de pain d'orge et de blé, prenait ou recevait une tranche de viande rôtie ou de saumon, qu'il mordait à belles dents ou qu'il dépeçait avec son couteau.

Le vieux dogue de guerre, *Deber Trud*, jouissant du privilège de son âge et de ses longs services, était couché aux pieds de Joel, qui n'oubliait pas ce fidèle serviteur.

Vers la fin du repas, Joel, ayant tranché le jambon de sanglier, en détacha un pied, et, selon son ancienne coutume, dit à son jeune parent *Armel*, en lui montrant ce pied:

— A toi, *Armel*, le morceau du pied brave! à toi, le vainqueur dans la lutte d'hier soir!

(La suite à demain)

TRICE DE L'ÉTÉ DE SÉN

LA FÊTE

Des Ecoles municipales

Merci, MM. Monnet, Chaurand et de Meaux, d'avoir attaqué avec vivacité à l'Assemblée nationale, non constituante, la fête des écoles municipales lyonnaises.

Voulez-vous savoir ce qui est scandaleux?

Ce sont ces processions que les prêtres et une foule de religieux organisent certains jours de fête pour se faire voir de la population qui en hausse les épaules;

Ce sont ces sermons que le clergé ne cesse de prêcher du haut de la chaire catholique, afin de s'attirer de pauvres gens qui croient à leur sincérité;

C'est cette instruction que l'on donne à la jeunesse qui fréquente les écoles religieuses;

C'est de voir tous ces prêtres se mêler de politique, faire de la propagande, quand il s'agit d'élections, et qui échappent à tout service militaire;

C'est de voir tous ces cardinaux, archevêques et évêques en habit violet, voiture de gala, laquais devant et derrière, logés, chauffés, avec de gros traitements qui proviennent de l'argent du pauvre, travailleur, qui ne peut suffire à élever sa famille, obligé qu'il est de se priver lui et les siens, pour faire amuser ses plus terribles ennemis.

Voilà, messieurs les députés monarchistes, quels sont les véritables scandales, que vous vous garderez bien de dénoncer à la tribune. Vous voulez que le parti clérical étouffe la jeunesse sous l'étreinte du catholicisme. Vous n'y arriverez pas.

Vous voulez nous amener un roi, qui nous obligera à aller à la messe tous les dimanches, fera fermer les établissements publics, nous obligera à nous prosterner devant les prêtres et tous les religieux à froc, nous obligera à montrer chaque mois un billet de confession à notre curé; vous voulez un roi qui fasse détruire toutes les bibliothèques populaires, pour les remplacer par des livres qui, au lieu de développer la jeunesse, l'abrutissent.

Voilà pourquoi vous voulez faire fermer nos écoles laïques, vous savez bien que là seulement, la jeunesse est élevée suivant ses droits, ses devoirs, l'amour de son pays, son indépendance, au lieu que dans vos écoles congréganistes, l'on continuera à lui apprendre que les républicains sont des partageux, des ennemis de la société, et qu'il n'y a qu'une monarchie qui puisse nous rendre la paix.

L'histoire est là pour vous donner le plus formel démenti, et nous vous l'avons prouvé aux élections du 2 juillet dernier.

Lisez, citoyens, lisez attentivement le compte-rendu de la séance du 21 août courant, lisez le discours de M. Chaurand, député de l'Ardeche, qui a déclaré que la population lyonnaise souffrait du joug de la municipalité.

Vous ne souffriez pas, travailleurs, sous l'empire qui nous avait imposé un prétendu conseil municipal dont chaque membre touchait des jetons de présence de 20 fr.

Vous ne souffriez pas, travailleurs, sous l'empire, où cette commission municipale a osé déclarer que les impôts sur le vin et autres n'étaient pas trop élevés, attendu que vous ne vous révoltiez pas.

Vous ne souffriez pas, travailleurs, sous l'empire, où la commission municipale allouait des frais de repré-

sentations au préfet, pour donner des bals où vous étiez admis le lendemain pour visiter les appartements qui, la veille, avaient servi aux orgies et aux amusements de vos ennemis.

L'on veut aujourd'hui nous faire revenir toutes ces souffrances, non pas sous un règne bonapartiste, mais bien sous un légitimiste qui attend avec impatience le moment où il pourra saisir sa proie de royauté.

Patience, M. Chaurand, patience, oui, nous souffrons, savez-vous de quoi : nous souffrons des fautes de tous ces monarches qui ont gaspillé la France; nous souffrons de cet enseignement religieux que l'on a jusqu'ici donné à la jeunesse, nous souffrons de la perte de deux de nos plus belles provinces, nous souffrons de la perte de ces républicains tombés au Mexique, à Mentana, à Sedan, Gravelotte, etc., etc., victimes d'un pouvoir monarchique.

S'il est un bonheur pour nous, c'est que malgré nos souffrances, nous ne cesserons de demander la dissolution de l'Assemblée qui n'a plus rien à faire à Versailles.

Nous félicitons MM. Millaud, Ferrouillat et Dupuy de s'être fait l'organe de nos protestations, nous leur prouverons notre reconnaissance en les renvoyant à l'Assemblée constituante qui sera chargée de proclamer et instituer définitivement le gouvernement républicain.

ALEXIS VALENCE.

Monsieur le rédacteur, Veuillez, je vous prie, insérer cette lettre dans votre estimable feuille :

Un coup d'Etat par un Adjoint

Villefranche a, comme toutes les villes et beaucoup de villages de France, voté le 30 avril pour des conseillers républicains; mais la ville ayant été divisée en trois sections ayant chacune neuf conseillers à élire, les sections nord et sud ont fait passer 18 conseillers républicains. Mais il n'en a pas été ainsi dans celle du centre, où votent tous les employés, sans oublier les jésuites et les frères ignorants.

Les candidats portés par la liste républicaine ont donc échoué, mais quelques-uns avec quelques voix seulement. Le maire et les deux adjoints ont été choisis, bien entendu, dans cette section; par les soins de qui?... Mais la loi laissant au chef du pouvoir exécutif le choix des maires et adjoints, nous nous y sommes conformés. Mais c'est que le premier adjoint Ménon, avoué, réactionnaire de la pire espèce, n'y va pas de main morte, car il déteste les républicains. Aussi n'a-t-il pas tardé, sitôt entré en fonctions, à remplacer plusieurs employés qui avaient le défaut d'être républicains, et qui avaient été mis en place par un maire « gambettiste » comme disent nos honorables.

Le secrétaire en chef de la mairie avait depuis un grand nombre d'années 1,500 francs par an; il a été augmenté, en mars 1871, de cent fr. Un jeune employé à 600 fr., et l'employé à l'état civil, 1,500 fr., total 3,700 fr. Il y a au budget, section 1^{re}, art. 1^{er}, 4,020 fr. pour les employés. Il restait donc 320 fr. en disponibilité, qui ont été donnés aux malheureux passagers par les soins du maire et avec l'assentiment du conseil municipal.

M. Ménon a changé le secrétaire en chef, et donne au nouveau 2,400 fr. par an. Mais il comptait sans le con-

seil municipal. Dans la session d'août qui vient d'avoir lieu, il y avait à voter le budget supplémentaire. Il fallait trouver des fonds pour combler ce déficit, fonds que le conseil a refusés par 13 voix contre 3. De là grand émoi.

Aujourd'hui, au lieu d'avoir 320 fr. pour les malheureux passagers ou toute autre destination, il manque 480 fr. pour payer le secrétaire. Ce qui fait une différence de 800 fr.

M. Ménon, qui était aux eaux, a été à son arrivée terrifié de voir que le conseil ne veut pas marcher sous sa baguette magique, lui qui s'était promis de le réduire à néant au bout de trois séances. Aussi a-t-il cru avoir trouvé un moyen de se venger.

Hier soir, mardi, 22 du courant, à sept heures et demie, une commission dite de travaux publics, nommée par le conseil municipal, avec l'assentiment du maire, M. André Berthier, se réunissait dans la salle ordinaire des séances, à la mairie. Lorsque le sieur Ménon arrive devant la porte de la mairie et demande au concierge: « Sont ils en séance? » il lui est répondu: « Oui. » — « Attendez, répond Ménon, je m'en vais les f... à la porte! » (Textuel.)

Lorsqu'il prononçait ces paroles, j'étais derrière lui; et, arrivé en séance, lorsqu'il a eu causé un moment et que j'ai vu où il voulait en venir, c'est à dire à dissoudre cette commission qui était appelée à rendre de grands services, je lui demandai: « N'avez vous pas prononcé ces paroles? » — « Oui! » me répondit-il. — « Eh bien! il faut vous mettre à l'œuvre, » lui répondis-je. Mais le gros Ménon resta sur son siège.

Ce n'est pas la première fois que de pareils faits se produisent de la part de ce fonctionnaire; aussi le conseil municipal va-t-il demander sa destitution à M. le préfet du Rhône.

Je laisse aux lecteurs le soin d'apprécier la conduite de cet adjoint. Pourvu qu'il ne demande pas à M. le préfet de dissoudre le conseil municipal. Ces hommes-là ont tant de toupet qu'il faut s'attendre à bien des choses de leur part.

Allez, allez, réactionnaires, les républicains honnêtes ne tremblent pas.

C. JUGY, Conseiller municipal.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 21 août

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY

M. Chorac. — L'orateur qui me précède a dit que cette interpellation était inopportune. Quand la loi est violée sur une partie du territoire, il est de notre devoir de le rappeler. Depuis le mois de septembre, vous savez quelle est la situation de la ville de Lyon; la population tranquille et honnête gémit sous le joug des administrateurs qui ont voté 26,000 francs pour la caisse des écoles.

M. le ministre de l'intérieur avait donné des ordres à M. Valentin, préfet du Rhône, d'arrêter cette fête; mais il y a plus qu'un préfet à Lyon; les affiches sont signées: Le commissaire extraordinaire de la république. Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'il y a des sous-préfets qui adressent des dépêches à Versailles, dépêches qui ne passent pas par le ministère de l'intérieur. (Rumeurs. — Nommez! nommez!)

Monsieur le ministre de l'instruc-

pour des Droits de l'Homme demandés pour collections, nous avertissons nos lecteurs que le prix de ses numéros sera invariablement fixé à DIX CENTIMES l'un.

Nos abonnés dont l'abonnement est expiré, sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du journal.

Par les soins de la Ligue Républicaine, dimanche 27, à une heure, sera donnée, au Palais-des-Arts, une Conférence par Victor Lefebvre, de Tours, au bénéfice des inondés suisses.

Prix d'entrée: 50 cent.

On trouve des billets: ...

Au Progrès, au Défenseur des Droits de l'Homme, au Vengeur, au Petit Lyonnais, dans toutes les associations et chez les marchands de musique.

D'après une décision récente du gouvernement belge à M. le ministre des affaires étrangères, les voyageurs entrant en Belgique sont de nouveau affranchis de l'obligation de faire viser leur passeport par un agent diplomatique ou consulaire belge.

On nous prie de publier la note suivante:

Je remercie les citoyens Roucant, Dechelette, Fond, Renaud et Perroin de leur généreux concours dans la souscription dont je me suis fait un devoir de prendre l'initiative dans la huitième compagnie du quinzième bataillon du Point-du-Jour, en faveur des inondés de la Suisse, laquelle souscription a produit 386 fr. 50 c., dont les noms ont été publiés, au gré des souscripteurs, dans différents journaux de Lyon.

BLANCHON, Membre du conseil de famille.

C'est dimanche prochain que paraît le numéro spécimen de la Revanche, nouvel organe républicain de Lyon.

Nous souhaitons de tout notre cœur la bienvenue à notre jeune auxiliaire: nous en connaissons les rédacteurs, ce sont des noms chers au parti républicain, des hommes éprouvés dans les luttes de la démocratie et qui ne failliront pas à leur devoir.

Honneur à la Revanche. Le Défenseur des droits de l'homme la recommande à tous ses amis.

Nous publierons demain le programme du numéro spécimen.

Monsieur Villard, gérant du journal le Défenseur des droits de l'homme:

Monsieur,

Je viens vous prier de vouloir bien insérer cette petite note rectificative sur l'article inséré dans votre n° du 23 de ce mois, relatif au produit de la loterie au bénéfice des détenus politiques.

La somme de 86 fr., que j'ai versée au bureau de votre journal, n'est pas, comme vous l'indiquez, le produit d'une loterie faite par moi, mais bien par un groupe de démocrates de Lyon, et en vous remettant cette somme je n'ai été que l'intermédiaire entre ces braves cœurs et vous.

Veuillez agréer, monsieur le gérant, l'assurance de ma considération distinguée.

J. P.

tion publique vous a dit qu'il veillerait au respect de la loi, et il n'ignore pas que depuis le mois de septembre on a affiché à Lyon que l'enseignement religieux serait banni des écoles et remplacé par l'enseignement de la morale effective. On a banni des écoles le signe religieux, et à la distribution des prix on proclame des principes comme les suivants.

L'orateur lit un passage du discours où il est dit que si l'on n'enseigne pas la religion aux enfants, c'est pour ne pas intervenir dans le sentiment individuel. (Très bien! à gauche.)

Il est donc constant que depuis le mois de septembre, contrairement à la loi, on a banni l'enseignement religieux des écoles, et le pouvoir a toléré cette violation flagrante de la loi. On a dit que cette fête des écoles n'a été qu'un début, j'espère que ce début sera flétri comme il le mérite. (Très-bien! à droite.)

Un rédacteur du *Salut public* m'a dit qu'après avoir assisté à cette déplorable orgie, pendant laquelle enfants, parents, gardes nationaux, buvaient à discrétion, et après laquelle, à la fin de la journée, il a fallu des voitures pour remporter les enfants, les parents et les instituteurs (Rumeurs. — Rires), le rédacteur du *Salut public* disait qu'il avait reçu une plus mauvaise impression de cette orgie que des crimes de Paris. (Rumeurs à gauche.)

M. Jules Simon. — Je viens protester contre le mot tolérant, le ministre de l'instruction publique et ses agents ont fait tout leur possible pour empêcher la fête. (Cris à droite. — Des membres envahissent l'hémicycle. — Longue interruption.)

M. le comte Jaubert monte à la tribune. (Cris : Sans débat! sans débat!)

M. le président. — Je dois dire qu'il y a plusieurs ordres du jour, dont certains ne concernent pas M. le ministre de l'intérieur.

M. le comte Jaubert, à la tribune. (Cris : A l'ordre! — Rumeurs.)

M. le président. — L'un de ces ordres du jour émane de M. le comte de Broglie, il est ainsi conçu : « L'assemblée, confiante dans les déclarations de M. le ministre de l'intérieur à savoir : qu'il fera observer toutes les dispositions de la loi sur l'enseignement, passe à l'ordre du jour. »

M. Jules Simon. — J'accepte parfaitement cet ordre du jour.

M. le comte Jaubert. — A la tribune! (Rumeurs. — Cris : A l'ordre!)

M. le président. — J'ai donné la parole à M. le comte Jaubert.

M. le comte Jaubert. — Je dois faire remarquer qu'aucun des ministres n'est nominativement désigné dans mon ordre du jour.

M. de Broglie. — Jamais il n'est venu à notre idée d'incriminer le langage si convenable et la conduite si digne d'éloges de M. le ministre de l'instruction publique. (Rumeurs à droite.) Mais il y a eu à Lyon un fait tendant à célébrer l'inexécution de la loi. Dans ce temps de troubles, il faut donner au gouvernement la force nécessaire pour les réprimer, ne pas l'amoindrir. Or, mon ordre du jour, sans blâmer personne, donne au gouvernement la mesure de notre confiance.

M. Lambrecht. — Si j'avais été prévenu de cette interpellation, j'aurais prié l'assemblée de la remettre à quelques jours; je suis souffrant, et les rapports ne me sont pas encore parvenus. J'ai appris le débat qui

venait de s'engager; j'arrive assez tard. Mon collègue, M. Jules Simon, me rend compte de ce qui s'est passé. Je m'associe à ce qu'il a dit. Cette fête a été regrettable; on ne pouvait s'attendre à cet incident énormément grossi par les journaux. (Rumeurs à droite.) Je me hâte de déclarer qu'elle était mauvaise dans la pensée, mauvaise dans l'exécution. Elle a d'ailleurs été contre le but que se proposaient ses auteurs. On me dit qu'il y a des ordres du jour; je les accepte, si mon collègue les accepte.

M. Ferrouillat, à la tribune. (Assez! assez!)

M. le président. — M. Ferrouillat est conseiller municipal de Lyon; il a un fait personnel à rectifier.

M. Ferrouillat. — M. le ministre a dit que cette fête a été organisée dans une intention mauvaise; le conseil municipal n'a eu qu'une pensée, honorer l'instruction. (Bruit à droite.) C'est au nom de la liberté de conscience. (Les paroles de l'orateur n'arrivent pas jusqu'à nous, le bruit qui se fait à droite et les interruptions nous empêchent de les saisir.)

M. le comte Jaubert. — A la tribune. (Murmures.)

M. le président. — Je ne donne la parole à M. le comte Jaubert que sur l'ordre du jour pur et simple.

M. le comte Jaubert. — L'ordre du jour pur et simple ne peut donner lieu qu'à une équivoque, il n'est point digne d'une question aussi grave.

M. le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple.

L'épreuve est douteuse. (Rumeurs à droite. — Le scrutin! le scrutin!)

L'ordre du jour pur et simple n'est pas adopté.

M. Jules Simon. — Je suis fâché que M. Lambrecht ne soit pas à sa place. On nous a adressé une question et non une interpellation. Veut-on aboutir à une discussion qui serait un blâme pour un ministre? Si c'est une interpellation, il faut avertir les ministres, afin qu'ils puissent s'entendre sur le jour où elle sera faite.

M. le comte Jaubert. — Il s'agit ici d'une question constitutionnelle de la plus haute importance. Il s'agit de nos prérogatives. Nous réclamons la responsabilité ministérielle, mais parlementaire; nous ne voulons pas la perdre aujourd'hui. Y a-t-il quelque chose dans mon ordre du jour qui puisse blesser le ministre? Non. Je vous prie donc de l'agréer.

Un membre. — Il me semble que les usages parlementaires ne doivent pas empêcher l'équité. M. le ministre de l'instruction publique et M. le ministre de l'intérieur attendent les renseignements officiels. (Rumeurs à droite.)

M. le président. — Ya-t-il place dans cette discussion pour un ordre du jour motivé? Le règlement est muet sur ce point. Je n'ai pas à trancher cette question, mais je veux rappeler à l'assemblée un article du règlement : « Si l'ordre du jour pur et simple est demandé, l'assemblée décide sans débat, par assis et levé, si on renvoie les ordres du jour motivés à l'examen des bureaux. » Permettez-moi d'ajouter que cette faculté devrait être une loi, étant donnée la situation de M. le ministre de l'intérieur. (Très bien! à gauche. — Rumeurs à droite.)

M. le comte Jaubert se rallie à l'ordre du jour de M. de Broglie.

M. le président met aux voix l'ordre du jour de M. de Broglie.

Cet ordre du jour est accepté. Longue interruption.

M. Benoist d'Azy fait observer à l'assemblée qu'elle devrait se

hâter de voter les lois d'impôt, les pertes se chiffrent pour le trésor par millions par jour.

M. Henri Brisson. — Il fallait dire cela avant la discussion.

Un membre à gauche. — On a hâte d'organiser la guerre civile. (A l'ordre! à l'ordre!)

M. le président. — Je blâme formellement les paroles qui viennent d'être prononcées.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi ayant pour objet d'établir des augmentations d'impôts et des impôts nouveaux (enregistrement et timbre).

L'assemblée avait renvoyé à l'examen de la commission l'amendement de M. Bienvenu tendant à soumettre à l'impôt, les baux et les quittances pour location d'appartements meublés.

M. Mathieu-Bodet déclare que la commission n'accepte pas l'amendement.

Cet amendement n'est pas adopté. L'ensemble de l'article 11 est adopté.

M. Mathieu-Bodet développe cet article additionnel portant que les dispositions de l'art. 11 ne seront exécutoires qu'à partir du 1er octobre.

Cet article additionnel est adopté.

A la dernière séance, M. de Ventavon avait déposé un amendement à l'art. 12.

M. Mathieu-Bodet combat cet amendement, en se basant sur ce fait, que l'adoption par l'assemblée serait une révolution dans le droit fiscal.

M. Jozon démontre que l'art. 12 serait une révolution dans le droit civil. Toute convention est parfaite si les parties sont d'accord, la loi ne doit pas intervenir. Le projet du gouvernement nous ramène à cinq cents ans en arrière.

M. Jozon demande le rejet de l'art. 12, quitte à conserver la législation actuelle ou à adopter l'amendement de M. Ventavon.

M. Pouyer-Quertier. — En présence de la situation du pays, il est du devoir du gouvernement et de l'assemblée, avant d'établir des impôts nouveaux, de voir si les impôts existants sont strictement perçus. C'est pour cela que nous vous demandons d'exiger le droit de l'Etat dans les transactions, et de nous donner le moyen de frapper les dissimulations. C'est relever le niveau de la moralité publique que de chercher le moyen d'opérer la répression de la fraude.

Un membre monte à la tribune. (A demain! à demain!)

M. le président met aux voix le renvoi à demain.

Le renvoi à demain est adopté.

La séance est levée à six heures et demie.

NOUVELLES DIVERSES

On lit dans le *Journal de Saône-et-Loire* : J'avis encore hier soir...

Le 15, à eu lieu à Mâcon une émouvante cérémonie. On célébrait dans l'église Saint-Vincent, sur l'initiative des officiers du 13^e dragons, un service commémoratif en l'honneur de leurs frères d'armes tombés à la glorieuse et sanglante bataille de Gravelotte, le 16 août 1870. Les officiers, sous officiers et soldats du 13^e, et, avec eux, les autres militaires présents à Mâcon, remplissaient la nef. Plusieurs de nos concitoyens s'étaient joints à eux, ceux principalement qui comptent quelqu'un des

leurs au nombre des victimes de cette guerre néfaste. Rien ne peut rendre le recueillement de l'assistance pendant cette solennité douloureuse, ni sa vive et profonde émotion.

Nous extrayons ce qui suit du *Mémorial de la Loire* :

Samedi, au petit jour, un homme, un long couteau à la main, s'est présenté au bureau de police de la rue de Paris, en disant : « Arrêtez-moi! je viens de tuer ma femme. »

Les agents stupéfaits ne savaient s'ils avaient affaire à un fou, et hésitaient à s'en emparer.

Cependant, l'inconnu avait la figure d'une pâleur extrême, et on s'aperçut bientôt que sa chemise était maculée de sang.

L'arrestation eut donc lieu immédiatement.

Vérification faite, il a été établi que l'homme arrêté était le sieur B..., journalier, demeurant à Valbenoite.

Il avait, en réalité, frappé sa femme de plusieurs coups de couteau.

Cette malheureuse avait été déjà transportée à l'hôpital.

Quant à B..., les blessures qu'on a constatées sur sa personne provenaient du coup de couteau dont il s'était frappé lui-même au ventre, après avoir frappé sa femme.

Il ne cessait de répéter : « Arrêtez-moi! arrêtez-moi! Tout s'expliquera en prison. »

Le général de Manteuffel, qui commande l'armée d'occupation, a fait remarquer à l'autocrate de toutes les Allemagnes qu'il est urgent que le gouverneur impérial, tout en sauvegardant l'exécution rigoureuse du traité de paix, avise promptement aux moyens d'abrèger le séjour des troupes allemandes en France, sur ce sol classique des idées républicaines, peste morale dont elles ne tarderaient pas à être infectées. — Il y a quinze cents ans, les barbares de la Germanie, après avoir envahi la Gaule, adoptèrent la langue des vaincus. Aujourd'hui, les descendants de ces barbares, barbares eux-mêmes, à la guerre, du moins, risquent, après avoir inondé notre pays de leurs légions victorieuses, d'adopter non gré mal gré nos opinions. Si les crânes de M. de Manteuffel venaient à se réaliser, il serait difficile de dire quel triomphe serait le plus grand, celui des vainqueurs ou celui des vaincus.

On ne saurait prendre trop de précautions pour se mettre à l'abri des malfaiteurs qui pullulent en ce moment à Lyon.

Les nommés A..., rue de Lyon, D..., rue Saint-Louis, et B..., place des Cordeliers, ont appris qu'il n'est pas prudent de dormir la nuit, dans son domicile, la porte ouverte et simplement fermée au loqueteau.

D'audacieux voleurs leur ont soustrait pendant leur sommeil un pantalon, un gilet, deux chemises et deux mouchoirs de poche, une montre en or, une montre en argent et une chaîne du même métal.

Correspondance.

Mme ***, rue Rivet, Lyon. — Nous recevons une lettre de vous, nous n'avons pas votre adresse.

Le Gérant : VILLARD.

Lyon. — Imprimerie de Lépagniez et Cie.

Villard